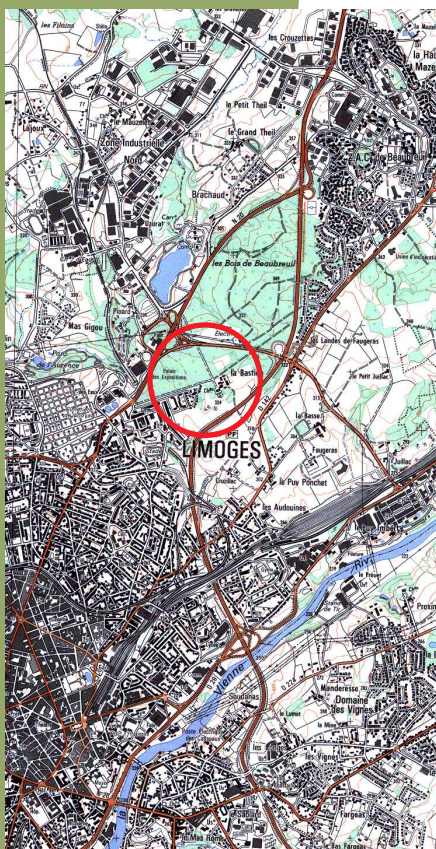




Commune:  
**LIMOGES**

Site inscrit par  
Arrêté ministériel du:  
**20 mars 1945**

Superficie: **5 ha**



## Allée de hêtres conduisant au château de La Bastide et ses abords



Le site concerne une partie du parc du château de la Bastide. Le périmètre de protection de forme triangulaire englobe des boisements délimités par le tracé des allées bordées d'alignement d'arbres. L'allée cavalière permettant de se rendre au château en venant de Limoges constitue l'élément majeur de ce site. La décision de protéger celui-ci est liée au contexte historique de l'époque. En 1944, au moment de l'occupation allemande, une partie de la propriété de M. de la Bastide a été réquisitionnée par un détachement de gardes mobiles républicains qui envisageaient de désamorcer des bombes dans les allées du parc. Ce contexte a conduit le propriétaire à faire une demande de protection auprès du ministère des affaires culturelles.

L'inspecteur des sites qui a préparé le dossier a reconnu l'intérêt patrimonial d'une partie du parc et précisé que « l'application de cette mesure de protection à la totalité du parc n'était pas souhaitable en raison des coupes importantes qui ont entraîné la disparition des plus beaux arbres ». En 1965, considérant que « cette servitude de conservation n'a plus sa raison d'être », M. de la Bastide a sollicité le même ministère pour demander le « déclassement de cette allée ». Cette proposition n'a pas eu de suite.

De nos jours, l'ensemble s'inscrit au cœur d'une propriété privée et dans un paysage « péri-urbain » qui s'est considérablement transformé depuis la date de protection. En 1995, l'allée principale, longue de 600 m, a perdu sur la moitié de sa longueur environ la majorité de ses grands arbres centenaires, lors d'un abattage initialement autorisé sur les sujets dépérissant ou dangereux. Il est regrettable que la coupe n'ait pas été suivie d'une replantation. En quittant Limoges, cet axe majeur se devine en fond de perspective depuis le boulevard Schumann, à travers une imposante grille en fer forgé, ainsi qu'en limite sud depuis une rue desservant un quartier résidentiel récent. Sa longueur et son tracé rectiligne laissent imaginer le caractère pittoresque et imposant que l'allée devait avoir dans les années 1950 : « Conduisant jusqu'au château, une fort belle allée d'arbres longe la partie sud-est du parc. Cette magnifique plantation de hêtres alignés sur deux rangs de part et d'autre de cette imposante allée de 12 mètres de large possède une longueur de 600 mètres. Les arbres qui la composent ont des proportions gigantesques et leurs puissantes ramures qui s'élèvent jusqu'à plusieurs dizaines de mètres de hauteur se rejoignent pour former une immense voûte de feuillage. » (Extrait du rapport proposant la protection).



Allée secondaire menant à la cour d'honneur du château à l'automne

La seconde allée, axée sur le château est protégée sur une section d'une centaine de mètres entre la cour d'honneur et une croisée de chemins située plus au nord. Les alignements de hêtres et de chênes, plus lisibles que sur la longue allée précédente, cadrent une plaisante perspective sur la demeure.

La troisième allée en partie effacée marque la limite nord du site.

Dans ce parc, les trois allées principales convergent vers la cour du château forment une patte d'oie, principe hérité de la période classique, et figurent ombragées par des arbres sur des plans du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le domaine, qui appartenait depuis 1568 à la famille Martin de la Bastide, couvrait une superficie de 426 ha en 1813. Le château transformé à plusieurs reprises, la chapelle édifiée en 1695, le parc boisé, les jardins et les dépendances agricoles ne sont pas protégés.

Un jardin régulier d'inspiration classique, dont la date de création n'est pas connue, devance toujours le perron de cette demeure.

Des plans anciens montrent l'existence d'un parc paysager comportant notamment une rivière anglaise qui partait de l'allée principale. Le cadastre napoléonien (début du XIX<sup>e</sup> siècle) nous renseigne sur la présence d'une orangerie, d'une glacière et d'un jardin « à la française » aboutissant à un canal.

Les ventes d'une partie des terres du domaine de la Bastide ont servi à l'extension du cimetière de Louyat, à la construction de la cité voisine et à la création de la zone d'activités au nord de Limoges.



Jardin en topiaires



